



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Gaston FOUCHERES	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc Mazon Sully à Dijon - Acquisition du bassin de rétention

Par convention publique d'aménagement en date du 9 décembre 2002, complétée par avenants du 20 mai 2005, du 31 mai 2006 et du 19 juillet 2007, le Grand Dijon a confié à la Semaad, l'aménagement du "Parc Mazen Sully" à Dijon, opération réalisée sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

En application des dispositions de cette convention, le Grand Dijon a souhaité procéder à l'acquisition du bassin de rétention de cette zone d'activités. L'emprise à acquérir est cadastrée section BY n° 159, pour une surface totale de 4.743 m².

Par délibération du 25 juin 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le compte de résultat prévisionnel de la ZAC, arrêté au 31 décembre 2008. Ce bilan fait ressortir le coût de réalisation du bassin à un montant de 210 000 € hors taxes, soit 251 160 TTC.

Le service des domaines interrogé, confirme que l'acquisition de cet équipement peut intervenir selon ces conditions financières.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'acquisition sur la Semaad, du bassin de rétention du "Parc Mazen Sully" à Dijon, au prix de 210 000 € HT, soit 251 160 € TTC ;
- **de dire** que cette acquisition sera réalisée par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le président, à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 12 novembre 2009
Publié le 20 novembre 2009
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 NOV. 2009



Nazén Sully - parcelle actuelle

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

A03088D

Commune : DIJON

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

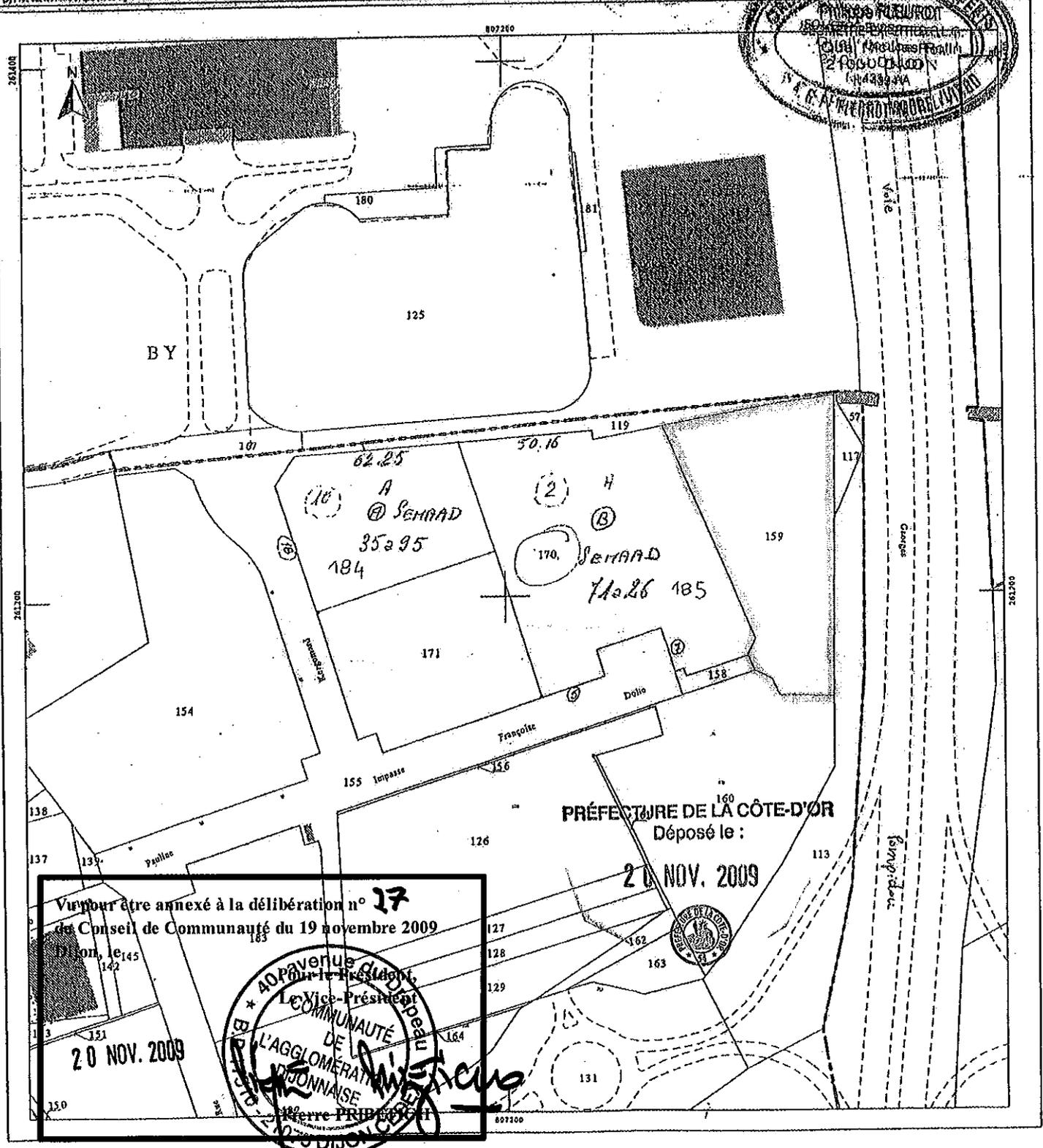
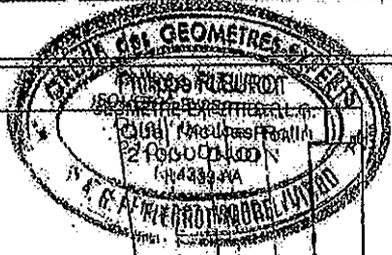
Section : BY
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 15/04/2008
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 40881
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : 82.00145/1
Cachet du service d'origine : Centre des Impôts foncier de : DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1649
21047 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 28 66 48
Fax : 03 80 28 68 25
cdif.dijon@dgi.finances.gouv.fr

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B- En conformité d'un plquéage effectué sur le terrain ;
C- D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15/10/2008 par M. Philippe FLAUDAT, géomètre à DIJON
Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A. Sully le 12/10/2008
O SEMAAD

Document d'arpentage dressé par M. Philippe FLAUDAT à DIJON
Date 15/10/2008
Signature

(1) Révisé les moindres frais, la formule A est applicable que dans la mesure où les bornes ont été vérifiées et mesurées, dans la mesure où les propriétaires peuvent avoir effectué des travaux de bornage.
(2) Qualité de la personne ayant dressé le plan, les bornes, plquéage doit être mentionnée sur le plan, etc...
(3) Préciser les noms et qualités des propriétaires et des titulaires de servitudes foncières, avec l'adresse et la qualité de l'activité professionnelle.



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
20 NOV. 2009

Vu pour être annexé à la délibération n° 17
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009
20 NOV. 2009
AOP pour le Président
Le Vice-Président
COMMUNAUTÉ
DE L'AGGLOMÉRATION
DIJONNAISE
Maire PRIBET